



PROJET PÉDAGOGIQUE



ACCUEIL LOISIRS



LIBR'ACTION

JEUNES / ADOS



ANNÉE SCOLAIRE

2011 - 2012



POLE CENTRE

(Ecole primaire et maternelle)

20 allées Jean Jaurès

81500 LAVAU



INFRASTRUCTURES SPORTIVES

CONTACT :

SMSJ : 05 63 58 09 60

smsj@ville-lavaur.fr

<http://www.ville-lavaur.fr>



Développer les loisirs de proximité en démocratisant l'accès à des activités sportives et artistiques... et en diversifiant l'offre de pratiques.

Préambule :

Cet objectif national du Contrat Educatif Local est en toute logique celui que nous avons repris à l'occasion de l'élaboration de notre projet pédagogique. En effet les ateliers mis en œuvre lors de notre engagement dans le CEL (conjointement au CEJ) intitulés « **les mercredis libr'action** » ont vu le nombre de participants augmenter chaque année depuis 1999 pour dépasser aujourd'hui le seuil des 200. La réglementation des accueils de mineurs ayant évolué en 2006 nous amène à déclarer cet accueil pour rester en cohérence avec les dispositifs CEL et CEJ et pourvoir inscrire cette action dans le temps d'une manière pérenne.

Le Projet Pédagogique de l'équipe LIBRACTION constitue une réflexion collective sur le positionnement de l'enfant et du jeune en temps libres, dans sa ville.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs,... avec comme principal objectif **le développement des loisirs de proximité en démocratisant l'accès à des activités sportives, artistiques et en diversifiant l'offre de pratique.**

L'enfant est pour nous tous au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant durant ses temps libres.

Le projet pédagogique de cet accueil définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année.

Organisateur : Mairie de LAVAU

Lieu :

- Écoles primaires et maternelles du Centre
20 allées Jean Jaurès
- Infrastructures sportives municipales

Jours et heures d'ouverture :

Les Mercredis :

- de 9H30 à 12H30 (pratiques artistiques)
- de 14H00 à 16H00 (pratiques artistiques)
- de 14H00 à 16H00 (pratiques sportives)

Le fonctionnement est organisé autour de deux activités pour assurer la diversité de l'offre de service de ce type d'accueil.

Public accueilli :

Cet accueil loisirs vise les enfants et les jeunes inclus dans la tranche des 6 / 17 ans. Ils sont répartis en groupes de 6 / 10 ans et 11 / 17 ans.

Effectifs :

12 enfants par séquence et par animateur, soit :

Le matin : 9H30 à 12H30 ⇨ 48 enfants
L'après-midi : 14H00 à 16H00 ⇨ 48 enfants

Séjours :

Organisation d'accueils avec hébergement (séjours courts) accessoires à notre accueil Libraction sans hébergement.
Séjour d'une durée maximum de 5 nuits.

Équipe d'animation :

1 directeur C.T.A.P.S. (BE2)
1 animatrice BEATEP (activité culturelle) agréée EN
1 E.T.A.P.S.
1 éducatrice sportive (BEESAN et BPJEPS APT)
1 animatrice BPJEPS (loisirs tout public)
1 animatrice agréée EN et DEJEPS (en cours)
1 animatrice BAFA et BPJEPS LPT (en cours)

Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe :

L'animateur mettra en place dès le début de l'année scolaire les règles de vie avec les enfants. Ces règles de vie pourront évoluer tout au long de l'année.

L'animateur mettra en place des temps de discussion et d'échange avec les enfants. Un « **Parlons en** » (moment de paroles pour les enfants sur le fonctionnement et les activités proposées aux ateliers Libr'action) sera organisé sur trois temps (début, milieu et fin de la période d'activité).

L'animateur mettra en place des outils permettant aux enfants d'exprimer leurs idées, leurs envies, une boîte à idées par exemple.

Les animateurs organiseront leur intervention dans l'optique constante de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à plusieurs ateliers autour d'un projet commun.

Susciter l'imagination et la création des enfants et des jeunes :

Les supports de l'expression théâtrale, des arts plastiques, des NTIC, de la comédie musicale, couplés aux activités physiques et sportives (l'après-midi) présentent des caractéristiques particulièrement propices à l'accès à l'imaginaire.

Tous les projets présentant un caractère transversal mettant en scène tous les ateliers et permettant ainsi au public enfant et jeune accueilli de s'initier à plusieurs techniques pour atteindre cet objectif de renforcement de l'imaginaire seront priorités.

Les enfants et les jeunes seront systématiquement placés en tant qu'acteur de l'organisation de notre fonctionnement et non simplement comme un consommateur d'activité.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Accueillir et animer un groupe d'enfants et de jeunes est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance que l'on nous accorde (élus, responsables de services et familles...)

Le rôle de l'animateur :

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes.
- Il est à l'écoute des enfants et des jeunes et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une séquence ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants et les jeunes en tant qu'individus à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la période d'accueil.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, etc...)

Avec les parents :

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la période d'accueil de leur enfant ou du jeune.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

PROCOLE D'EVALUATION

On ne peut concevoir de se fixer des objectifs, sans déterminer les modalités à mettre en œuvre pour répondre aux questions suivantes :

Est-ce que ce que l'on fait atteint bien les objectifs que l'on s'était fixés et satisfait le public visé ?

Cette question nous permettra de vérifier **L'EFFICACITE** de notre action. Et pour que tous les acteurs de notre dispositif parle le même langage, il est important d'associer aux mots le même sens ; aussi voici la définition du terme « **EFFICACITE** » :

Rapport entre les effets attendus et les effets avérés en tenant compte du degré de satisfaction des bénéficiaires.

Est-ce que ce que l'on fait utilise au mieux les ressources locales et répond au mieux aux besoins et aux désirs ?

Cette question nous permettra de vérifier **L'EFFICIENCE** de notre action. Et pour que tous les acteurs de notre dispositif parle le même langage, il est important d'associer aux mots le même sens aussi voici la définition du terme « **EFFICIENCE** » :

Rapport entre l'efficacité et les moyens mis en œuvre pour être efficace. Capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'efforts, de dépenses. Synonyme d'optimisation.

Est-ce que les différentes actions menées sont en accord entre elles ?

Cette question nous permettra de vérifier **LA COHERENCE** de notre action. Et pour que tous les acteurs de notre dispositif parle le même langage, il est important d'associer aux mots le même sens aussi voici la définition du terme « **COHERENCE** » :

Union étroite des divers éléments d'un corps / Rapport étroit d'idées qui s'accordent entre elles.

Est-ce que ce que l'on fait respecte les textes réglementaires et les usages locaux ?

Cette question nous permettra de vérifier **LA CONFORMITE** de notre action. Et pour que tous les acteurs de notre dispositif parle le même langage, il est important d'associer aux mots le même sens aussi voici la définition du terme « **CONFORMITE** » :

Caractère de ce qui est en accord avec les usages, les traditions et les règles en vigueur.

Modalités de mise en oeuvre

Réunions :

Une réunion de coordination / évaluation de projet aura lieu avec l'ensemble des intervenants, tous les lundis de 9 h 00 à 10 h 00. La synthèse de ces travaux sera présentée à la réunion intitulée : Comité Local de Pilotage du CEL et du CEJ afin de permettre à l'ensemble des membres du comité de pilotage de valider les pistes d'évolution proposées pour les dispositifs existants, en toute connaissance de cause, voire de proposer des actions au regard toujours de cette évaluation.

C'est lors de ces réunions que le choix des indicateurs sera réalisé afin de pouvoir dresser une méthode nous permettant de répondre aux questions listées ci-dessus. En effet la méthode utilisée pour nous amener des éléments de réponse nécessite une réflexion poussée pour rester dans une démarche d'optimisation de nos actions, tout en facilitant la perception de notre démarche par les membres du comité local de pilotage.

Entretiens individuels :

Il sera procédé à un entretien individuel avec chaque intervenant afin de compléter cette évaluation par un bilan personnel de chacune des interventions. Ce temps d'échange et de discussion systématiquement axé sur les objectifs viendra en complément du dispositif d'évaluation.

La science des projets consiste à prévenir les difficultés de l'exécution.

Vauvenargues